

Cote du document:	<u>EB 2021/133/R.18/Add.3</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>12 a)</u>
Date:	<u>20 septembre 2021</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA)**

### **Additif**

### **Réponse de la direction aux observations formulées par les États membres**

Conseil d'administration — Cent trente-troisième session  
Rome, 13-16 septembre 2021

---

Pour: **Information**

Observations du Japon	Réponse de la direction
<p>Le Japon se félicite des progrès accomplis par la direction du FIDA dans les activités qu'elles a mises en œuvre pour donner suite aux recommandations formulées par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) dans le cadre de plusieurs évaluations.</p> <p>S'agissant de l'évolution du PRISMA, le Japon soutient en particulier la décision prise par la direction de ne plus inclure les mesures de suivi dans le document lui-même et d'instaurer à compter de 2022 un système de suivi en ligne, proposition qui avait été faite par IOE et largement soutenue l'an passé par le Comité de l'évaluation. Il est indiqué que le système en ligne permettra de rendre compte en temps réel des mesures prises par la direction en réponse aux recommandations. Cela aidera le personnel du FIDA à accéder facilement aux enseignements tirés de l'expérience et à en tirer parti. Nous aimerions connaître le calendrier et le format des rapports à présenter au Conseil. Envisagez-vous toujours de présenter le rapport principal du PRISMA à la session du Conseil de septembre comme c'est le cas actuellement? Nous souhaiterions savoir quelles répercussions budgétaires (dépenses supplémentaires) cette transition vers un système de suivi en ligne pourrait avoir à moyen terme.</p> <p>Le Japon se félicite de l'examen critique mené par IOE concernant les réponses de la direction figurant dans l'additif 2. Le Japon encourage IOE et la direction à poursuivre leur communication étroite et régulière afin de permettre la mise en œuvre de mesures de qualité et d'améliorer la performance dans les limites des ressources et des capacités disponibles.</p> <p>Le Japon souhaiterait également connaître la façon dont IOE entend utiliser le nouveau système en ligne du PRISMA, en particulier la méthode qui serait employée pour poursuivre et renforcer le suivi de l'action menée par la direction.</p>	<p>La direction tient à remercier le Japon pour les observations qu'il a formulées au sujet de la présente édition du Rapport du Président sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation et sur les suites données par la direction (PRISMA).</p> <p>La direction confirme que le volume I du PRISMA, à savoir le rapport principal du PRISMA, sera soumis au Comité de l'évaluation et au Conseil d'administration en septembre 2022, conformément à la pratique actuelle. En revanche, le volume II ne sera pas présenté car, d'ici à septembre 2022, il sera remplacé par un système de suivi en ligne publiquement accessible sur le site Web du FIDA. Ce système de suivi servira à rendre compte en temps réel de l'état d'avancement de l'application des recommandations et des mesures prises en ce sens par la direction. Le FIDA travaille actuellement avec sa Division des technologies de l'information et des communications afin de veiller à ce que le système de suivi puisse être mis au point en temps voulu tout en optimisant les coûts. Il s'inspirera ainsi des outils de suivi analogues déjà disponibles, comme le tableau de bord des opérations du FIDA et le tableau de bord du Cadre de gestion des résultats. La réutilisation des éléments du système de base déjà en place permettra d'optimiser les coûts.</p> <p>Une fois que le système de suivi en ligne aura été testé, utilisé et amélioré, si nécessaire, la direction propose que le contenu et le format du volume I du PRISMA soient réexaminés, au besoin.</p> <p>La direction souhaite également rappeler qu'elle est fermement résolue à collaborer de façon étroite et régulière avec IOE, notamment en ce qui concerne les mesures à prendre en réponse aux recommandations. Les modalités de cette collaboration renforcée sont décrites dans plusieurs documents internes, notamment la Politique révisée de l'évaluation au FIDA et la Stratégie d'évaluation pluriannuelle d'IOE, ainsi que dans la nouvelle version du Cadre de la direction relatif à l'efficacité en matière de développement (qui sera soumise au Comité de l'évaluation en octobre 2021 et au Conseil d'administration en décembre 2021).</p>